



MEDIAMUS

Schweiz. Verband der Fachleute für Bildung und Vermittlung im Museum
Association suisse des médiateurs culturels de musée
Associazione svizzera dei mediatori culturali di museo

Berne, le 30 octobre 2020

Les résultats de notre enquête : prise de position

Les résultats de l'enquête de mediamus sur les retombées du confinement lié au coronavirus subies par les médiatrices et les médiateurs culturels qui travaillent dans les musées suisses sont révélateurs : ils mettent en lumière des problèmes d'ordre structurel antérieurs à la pandémie, que cette dernière a amplifiés. Ce constat vaut en particulier pour les médiatrices et les médiateurs indépendant-e-s, dont la situation n'est plus en phase avec la réalité actuelle.

L'épidémie du coronavirus a conduit à la fermeture de tous les musées en Suisse pendant huit semaines au printemps 2020. Pendant ces deux mois, de nombreuses offres et projets de médiation ont été annulés ou déplacés. En mai, mediamus lançait une enquête détaillée pour connaître les effets de ce confinement sur les conditions de travail des médiatrices et des médiateurs culturels qui travaillent dans les musées suisses (durée de l'enquête : 14 mai – 14 juin 2020). L'enquête avait pour vocation de mettre en lumière les conditions d'emploi qui prévalent dans le secteur de la médiation culturelle, d'obtenir des informations transparentes et de produire un guide à l'attention des employeurs et des employé-e-s. Cette enquête s'adressait aux médiatrices et aux médiateurs culturels des trois grandes régions linguistiques de la Suisse, membres ou non de mediamus, tant indépendant-e-s qu'employé-e-s. L'évaluation externe des résultats a été confiée à Nora Wegner, du bureau Kulturevaluation Wegner, spécialisé dans la recherche sur les visiteurs dans le domaine culturel.¹

Les résultats de l'enquête sont révélateurs : ils mettent en lumière des problèmes d'ordre structurel antérieurs à la pandémie, que cette dernière a amplifiés. Ce constat vaut en particulier pour les médiatrices et les médiateurs indépendant-e-s, dont la situation n'est plus en phase avec la réalité actuelle.² **Ainsi, près de la moitié des médiatrices et des médiateurs culturel-e-s interrogé-e-s ne bénéficient d'aucune cotisation sociale de la part des institutions qui recourent à leurs services. Par ailleurs, un quart travaille sans contrat, ce qui prive ces personnes de toute indemnité pendant le confinement lié au coronavirus. Le manque de sécurité lié à la flexibilité d'intervention qui leur est demandée est pesant pour beaucoup de médiatrices et de médiateurs indépendant-e-s interrogé-e-s, dont le niveau de satisfaction au travail est nettement plus bas que celui des médiatrices et des médiateurs culturel-e-s employé-e-s.**

La question des conditions de travail et de la sécurité contractuelle dont bénéficient les médiatrices et les médiateurs culturel-le-s reflètent l'attitude d'un musée face à son public. Accueillir dignement le public signifie créer des conditions qui permettent aux médiatrices et aux médiateurs d'approfondir à la fois les contenus des expositions et les besoins et perspectives du public. En l'absence de conditions appropriées, beaucoup de connaissances sont perdues et un fossé se fait jour entre la demande de collaboration qu'adressent les institutions aux médiatrices et aux médiateurs culturel-le-s et la capacité des médiatrices et des médiateurs indépendant-e-s à assurer convenablement cette collaboration. Les résultats de l'enquête montrent que le modèle de la médiatrice ou du médiateur indépendant-e, sans taux d'activité fixe, est extrêmement inefficace et qu'il n'est plus viable actuellement.

Se basant sur les résultats de l'enquête, mediamus prendra, au cours des années à venir, une série de mesures destinées à améliorer durablement les conditions de travail des médiatrices et des médiateurs culturel-le-s indépendant-e-s.

¹ Le rapport détaillé de l'évaluation de l'enquête se télécharge ici [lien résultats enquête](#).

² Par médiatrices et médiateurs indépendant-e-s, nous entendons les personnes qui ont le statut d'indépendant-e et les autres. Les médiatrices et les médiateurs culturels qui ont le statut d'indépendant-e avaient droit à une allocation pour perte de gain en raison du coronavirus.